



Bienvenue à l'IRTS CA

<https://www.youtube.com/watch?v=liNCA-urwMk&t=4s>

MONITEUR ÉDUCATEUR TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Diplôme de niveau 4
(Niveau Baccalauréat)

Durée de la formation

➤ 2 ans en alternance :

- ✓ L'alternance des formations au sein de l'IRTS CA consiste à suivre la formation sur une phase pratique (stages) et une théorique (cours) à l'institut.
- ✓ A ne pas confondre avec la formation en apprentissage qui se fait chez un employeur avec un maître d'apprentissage pour la partie pratique et l'IRTS CA pour la partie théorique.

Conditions d'accès

Aucun diplôme n'est exigé pour accéder à ces formations.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font uniquement sur le site de l'IRTS Champagne-Ardenne : www.irtsca.fr

Rubrique : Admission/Scolarité

Aucune inscription ne se fait sur la plateforme Parcoursup.

Comment s'inscrire

Les inscriptions se font uniquement sur le site de l'IRTS Champagne-Ardenne : www.irtsca.fr

Aucune inscription ne se fait sur la plateforme Parcoursup.

➤ Inscription sur liste Quota ou Hors quota :

✓ **La liste Quota** sur le site de l'IRTS CA concerne :

Les lycéens , étudiants , demandeurs d'emploi, salariés en CDD dont le contrat se termine au plus tard le 31 août 2024, reconversion professionnelle.

Pour les candidats inscrits sur cette liste, les frais de la formation pédagogique sont pris en charge par la Région Grand Est.

(Veuillez vérifier votre éligibilité à la prise en charge de la formation sur le site de la Région Grand Est:

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/prise-charge-frais-de-formation-secteur-sanitaire-social/>)

✓ **La liste Hors Quota** concerne :

Les salariés en CDI et cas particuliers dont la formation pédagogique n'est pas financée par la Région Grand Est.

Modalités d'admission et période d'inscription

L'admission :

- Épreuve écrite de 2 heures (pour les candidats non titulaires d'un diplôme de niveau 4)
- Dossier de candidature et entretien :
- ✓ Moniteur Educateur : entretien de 30 minutes mené par deux examinateurs qui permet d'apprécier les motivations et aptitudes du candidat à exercer la profession.
- ✓ Technicien de l'intervention sociale et familiale :entretien de 20 minutes mené par deux examinateurs qui est destiné à vérifier que le candidat a l'aptitude et l'appétence pour la profession.

Inscription :

- Ouverture : 7 décembre 2023
- Clôture : 7 mai 2024 (candidat non dispensé de l'épreuve écrite).
22 mai 2024 (candidat dispensé de l'épreuve écrite).

Dates des épreuves d'admission

- ❖ Épreuve écrite : mercredi 22 mai 2024
- ❖ Épreuve orale : samedi 15 juin 2024

Frais des épreuves d'admissions:

❖ Frais d'admission :

- ✓ Épreuve écrite : 50 €
- ✓ Épreuve orale : 125 €
- Si le candidat formule un vœu en ME et TISF, un tarif dégressif peut être appliqué sur les frais d'admission.
Modalités sur le site de l'IRTS CA : <https://irtsca.fr/sinscrire-en-ligne/>

Les candidats dispensés de l'écrit s'acquittent des frais d'admission dès leur inscription.

❖ Aucun remboursement ne sera effectué

- ✓ en cas de désistement
- ✓ si le candidat n'est pas admis à intégrer la formation

Nombre de places par filière et modalités de financement

- ❖ Places financées par le Conseil Régional Grand Est :

ME	TISF
30	15

- ❖ Cours d'emploi : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, plan de développement des compétences.
- ❖ Projet de transition professionnelle.

Droits d'inscription et frais de scolarité

❖ Droits d'inscription et frais de scolarité :

✓ 780 € par année universitaire (sous réserve de modification). **Paiement possible en 3 ou 4 fois.**

❖ Bourses régionales

❖ Prise en charge des frais de la formation pédagogique par la Région Grand EST pour les statuts relevant de la liste Quota (étudiant , demandeur d'emploi...), peu importe l'origine géographique du futur apprenant.

Accéder aux conditions générales de prise en charge de la formation par la Région Grand Est:

<https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/prise-charge-frais-de-formation-secteur-sanitaire-social/>

F.A.Q

➤ **Où se déroulent les cours théoriques :**

- ✓ A l'IRTS Champagne Ardenne à Reims (8 rue Joliot Curie 51100 REIMS)

➤ **Où se font les stages ?**

- ✓ En majorité en Région Grand EST mais possibilité de les réaliser hors Région et à l'étranger.

➤ **Quelle filière de Baccalauréat permet de passer les admissions ?**

- ✓ Toutes les filières de Baccalauréat permettent de se présenter aux admissions pour intégrer les formations

➤ **Peut-on percevoir des Bourses d'études ?**

- ✓ Les étudiants et les demandeurs d'emploi bénéficiant de l'ASS ou du RSA peuvent percevoir des bourses régionales quelle que soit l'origine géographique sous conditions de ressources

➤ **Y a-t-il des logements étudiants au sein de l'institut ? Il n'y a pas de logement à l'IRTS CA.**

- ✓ Non

➤ **Quel est le coût et quelle est la prise en charge des frais pédagogiques ?**

- ✓ Pour les demandeurs d'emploi et les étudiants, les frais pédagogiques de la formation sont pris en charge par la Région Grand EST quelle que soit l'origine géographique.

- ✓ Pour les salariés en CDI , un devis est mis à disposition des employeurs sur notre site.

➤ **Quelle est l'insertion professionnelle après l'obtention du diplôme ?**

- ✓ L'insertion professionnelle est très rapide dès l'obtention du diplôme soit en cdd ou cdi.

MERCI

Mme RAJAE KAMAL

rajae.kamal@irtsca.fr

03.26.06.93.14



INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE CHAMPAGNE-ARDENNE

8, rue Frédéric et Irène Joliot-Curie
51100 REIMS
03 26 06 22 88
contact@irtsca.fr

www.irtsca.fr



www.irtsca.fr

  @irtsca

 school/irts-champagne-ardenne



La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER
LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE